

**5ème DELIBERATION DE LA SEANCE DU 04 JUILLET 2024  
à 20 HEURES 30**

**Matière de l'acte : FINANCES LOCALES**

**Sous-matière de l'acte : 7.3 Emprunts**

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 + 3 procurations

Date de convocation du Conseil Municipal

le 28 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Et le jeudi quatre juillet à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Présent : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, FRAC Valérie, JALLIFFIER-ARDENT Catherine, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : LAVASTRE Norbert excusé procuration PLUTINO Antoine, MATHIEU Pierre excusé procuration à NADAL Laurent, ARNAUD Jérôme excusé procuration GAS Joëlle.

Mme BERTRAND Michèle est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

**Objet : Choix emprunt de 565 000 euros pour avancement de fonds du remboursement de la subvention du FEDER du budget annexe MSP.**

Monsieur le Maire rappelle, que conformément au budget primitif 2024, la nécessité d'effectuer un emprunt pour le financement du début des travaux de la MSP prévus en investissement 2024 et le remboursement de la subvention du FEDER prévu en 2024/2025 et présente la proposition de la banque : Crédit Agricole.

Vu l'offre de financement du Crédit Agricole et les conditions générales.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

➤ **DECIDE**

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt court terme à taux variable IN FINE Classification charte GISSLER**

Montant du contrat de prêt : **565 000 €**

Durée du contrat de prêt : **24 mois**

Objet du contrat de prêt :	<b>Prêt financement Travaux de Construction Maison de Santé Pluridisciplinaire</b>
Versement des fonds :	<b>La totalité ou versée dans les 8 mois de la signature du prêteur.</b>
Taux d'intérêt annuel :	<b>Taux fixe de 4.08%</b>
Base de calcul des intérêts :	<b>Paiements des intérêts à termes échue, périodicité trimestrielle</b>
Echéances d'amortissement : et d'intérêts :	<b>Remboursement du capital à l'échéance finale</b>
Remboursement anticipé :	<b>Aucune indemnité de remboursement anticipé</b>
Frais de dossier :	<b>0,20 %</b>

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le **Crédit Agricole**.

- **DIT** que les sommes nécessaires au remboursement des échéances seront inscrites chaque année au budget en dépenses obligatoires.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du contrat et les pièces y afférents.

**Ainsi fait les jour, mois, an susdits.**

**Le Maire  
Laurent NADAL**

*Certifié exécutoire le 08/07/24*

Envoyé en préfecture le 08/07/2024 Reçu en préfecture le 08/07/2024 Publié le 08 07 2024 ID : 030-213000763-20240704-D2024_33-DE
---

